



VERLINGUE

# Les négociations annuelles obligatoires 2025

## La CFDT a signé l'accord NAO 2025

La CFDT s'était donnée pour objectif de négocier de nouveau cette année une augmentation collective. Le but étant d'obtenir à minima l'inflation (1,3 % en 2024) pour les plus bas salaires et ainsi maintenir le pouvoir d'achat.

### Augmentation collective

Après discussions avec la Direction, le résultat est le suivant :

- **1,3 %** pour les salariés ayant un salaire  $\leq 35 \text{ K}\text{\euro}$
- **0,8 %** pour les salariés ayant un salaire  $> 35 \text{ K}\text{\euro}$  et  $\leq 60 \text{ K}\text{\euro}$

L'ensemble des salariés bénéficiaires de cette augmentation collective représente **76 % de l'effectif** de l'entreprise.

Une enveloppe a aussi été fixée par la Direction pour les augmentations individuelles et représente 1,2 % de la masse salariale (Nous sommes dans la moyenne des années précédentes).

Ce montant n'a pas été remis en cause par la CFDT mais nous avons souhaité la mise en place d'un plancher afin d'éviter des augmentations non significatives.

Ce plancher a été fixé à 1,5 %, ce qui signifie que :

- Les salariés bénéficiant à la fois d'une augmentation collective et d'une augmentation individuelle ne pourront pas avoir moins de 1,5 %.  
L'augmentation individuelle, étant la juste récompense de votre travail, elle devra être significative et pas juste par exemple une jonction de 0,2% pour arriver à ce plancher (1,3%+0,2%).
- En cas d'augmentation individuelle, les salariés ne bénéficiant pas de l'augmentation collective auront à minima une augmentation individuelle de 1,5 %.

***Lors de votre retour rémunération, soyez vigilant sur la manière dont la communication est faite par votre N+1. Par exemple, une formulation telle que « tu n'auras pas d'augmentation car le syndicat a négocié du collectif qui a consommé toute l'enveloppe » ne doit pas perdurer ! Si tel est le cas, merci de revenir vers nous.***

### Augmentation individuelle

## Égalité Pro et ancienneté

Autre revendication principale du mouvement social en 2024 : **le salaire en fonction de l'ancienneté.**

Cette année en collaboration avec la Direction, nous avons mené une analyse sur ≈ 30 % des effectifs et fait ressortir ≈ 80 anomalies potentielles à étudier suite à des problématiques de salaire liées à l'ancienneté.

Ces anomalies seront traitées dans l'enveloppe Egalité Pro/Ancienneté, en dehors du cadre des augmentations individuelles. Un bilan de cette analyse sera fait par la Direction sur ce sujet.

Nous avons également convenu de reconduire cette analyse **tous les ans** sur cette problématique (afin de passer en revue l'intégralité de l'effectif à terme), et plus généralement sur toutes les problématiques individuelles dans le cadre de cette enveloppe.

Cette enveloppe englobe également l'égalité professionnelle, c'est-à-dire des différences anormales de salaire à poste équivalent. **Si vous pensez être en décalage avec un ou une collègue, revenez vers nous en nous envoyant un mail.** Nous analyserons votre cas et le remonterons à la Direction et assurerons son suivi.

L'enveloppe globale affectée représente 0,6 % de la masse salariale. **C'est l'enveloppe la plus importante de ces dernières années.**

Il est primordial pour nous de faire le maximum pour maintenir votre pouvoir d'achat  
A ce titre, le ticket restaurant n'a pas augmenté chez Verlingue depuis environ 8 ans.

Aussi, suite à de nombreux retours de salariés pour une revalorisation de ce ticket restaurant, nous avons entamé des discussions avec la Direction et avons obtenu une augmentation significative du ticket restaurant de 8,5 € à **10 €.**

Cela représente ≈ **200 € nets supplémentaires par an** (en ne prenant en compte que la partie Employeur).



SCAN ME

<https://www.cfdt-verl.fr>  
[verlinguecfdt@gmail.com](mailto:verlinguecfdt@gmail.com)  
LinkedIn : QR code ci-contre